

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 15 MARS 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL017

Date de convocation : 6 mars 2017

Affichage du compte-rendu : 22 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : CCAS - TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

L'an deux mille dix huit, le quinze mars à 18:30 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Gilles BARRET, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Madame la Trésorière Principale a fait savoir par courrier (n° liste 3166400215) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées, au regard du montant de la créance et malgré différents commandements, le recouvrement des produits dus au titre d'un remboursement d'un prêt d'honneur.

Le débiteur n'habitait plus à l'adresse indiquée.

La somme inhérente au titre d'un remboursement d'un prêt d'honneur ne peut donc pas être recouvrée.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en non-valeur le titre de recette 15/2013 pour un montant de 700 €.

Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Publié le



ID : 069-266910413-20180315-CCAS_2018DL017-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.